



PRÉSENTATION
DU
BUDGET PRIMITIF
2023

Conseil municipal du 11 Avril 2023

Sommaire

I – LE CONTEXTE DE LA COMMUNE

A – L’inflation en France	5
B – L’inflation et la démographie à Treillières	5
1 – Sur la section de fonctionnement	5
2 – Sur la section d’investissement	5

II – UN BUDGET VOLONTARISTE, TRADUCTION DES ORIENTATIONS DU PROJET DE MANDAT 2020 - 2026

A – Promouvoir une ville solidaire et citoyenne	6
1- Répondre aux besoins des familles	6
2- Renforcer le lien social et les solidarités	7
3- Développer l’information et la participation citoyenne	8
4- Garantir la tranquillité publique	8
B – Promouvoir une ville durable	8
1- Renforcer la sobriété et la performance énergétique de la commune	9
2- Sécuriser et favoriser les mobilités actives	10
3- Rénover et adapter le patrimoine bâti et les équipements communaux	10
4- Contribuer à la préservation de l’environnement	10
C – Promouvoir une ville dynamique et attractive	11
1- La culture et le patrimoine	11
2- Le soutien aux associations	11
3- Sport	11
4- Commerce local	12
D – Poursuivre la modernisation de l’administration	12
1- La mise en œuvre de l’agenda social	12
2- Informatique	13

III – UN BUDGET RESPONSABLE

A – Le maintien d’une épargne brute élevée	13
B – Pas de nouvel emprunt en 2023	15
C – Une capacité de désendettement qui diminue	16
D- La constitution d’une enveloppe de réserve	16

IV – L’EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

A – La Section fonctionnement	17
1 – Les dépenses de fonctionnement	19
a) Les charges de fonctionnement	19
b) La masse salariale	19
c) Les subventions	20
2 – Les recettes de fonctionnement	20
a) Les impôts et taxes	22
a. La fiscalité	22
b. Les autres impôts et taxes	23

b) Zoom sur la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	23
B – La Section investissement	24
1 – Les dépenses d’investissement	24
2 – Les recettes d’investissement	25
V – CONCLUSION	26

Ce rapport est la présentation des grands éléments financiers contenus dans le projet de budget 2023 qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est un complément au document budgétaire réglementaire, remis à chaque membre du conseil municipal. Il ne présente que les dépenses et recettes réelles. Les dépenses et recettes d'ordre s'équilibrant entre elles, et correspondant à des mécanismes comptables n'entraînant ni décaissement ou encaissement de fonds, ne sont pas intégrées.

Le budget primitif 2023 est le prolongement des orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaires au Conseil Municipal du 7 Mars 2023.

I. LE CONTEXTE DE LA COMMUNE

A – L'inflation en France

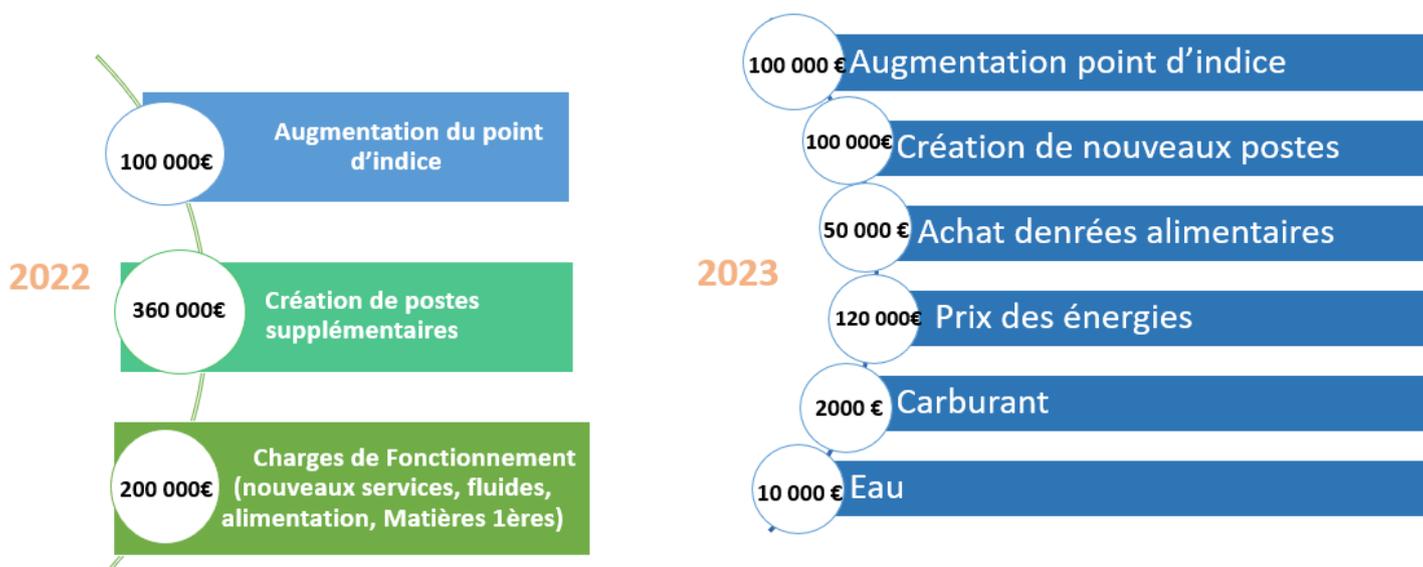
La France, même si moins touchée que ses voisins européens, subit actuellement un niveau d'inflation jamais atteint depuis 40 ans. Cette inflation touche fortement les ménages, les entreprises et encore plus durement les communes.

B – L'inflation et la démographie à Treillières

1 – Sur la section de fonctionnement

Avec une croissance démographique importante, de l'ordre de 2% par an, la ville vient de franchir la barre des 10 000 habitants. Cela se traduit par de nouveaux besoins et services, dans tous les domaines.

Un impact sur la section de fonctionnement de plus d'Un million d'Euros a été estimé entre 2022 et 2023.



2 – Sur la section d'investissement

L'inflation impacte également la section d'investissement. L'indice BT 01 sur 7 mois en 2022 était à 7,2 % par rapport à la même période en 2021 et l'indice TP 01 à + 10,4 %.

Ces indices en forte augmentation ont impacté les chantiers en cours ou futurs (Aménagement de voirie, Travaux Divers Bâtiment et extension du multi accueil...).

II. UN BUDGET VOLONTARISTE, TRADUCTION DES ORIENTATIONS DU PROJET DE MANDAT

La volonté principale de la commune est de maintenir un haut niveau de service public malgré la contrainte du contexte portant sur quatre objectifs principaux :

1. Ville solidaire et citoyenne,
2. Ville durable,
3. Ville attractive et dynamique
4. Modernisation de l'administration

Ainsi, le budget global de la commune s'élève à 19,4M€ et progresse de 6,8% par rapport au BP 2022 :

- Budget de fonctionnement est de 12,9M€ (11,87 M€ au BP 2022)
- Budget d'investissement est de 6,5M€ (6,28 M€ au BP 2022)

A- Promouvoir une ville solidaire et citoyenne :

Cet axe couvre les actions en faveur des conditions du bien-vivre ensemble à Treillières, entre inclusion sociale et tranquillité publique, les solidarités entre générations, le développement de la participation citoyenne et la tranquillité publique.

1- Répondre aux besoins des familles :

Petite enfance :

Avec 355 places pour moins de 400 enfants, Treillières affiche un taux de couverture supérieur à celui du territoire de la CCEG. La ville poursuit ses efforts importants pour accompagner les besoins en matière de petite enfance :

- Une augmentation des capacités d'accueil de 30%, depuis l'ouverture de la 2^e unité au muti-accueil en novembre 2022, avec 4 créations de postes supplémentaires fin 2022, évaluées à plus de 100 k€ en année pleine
- Un budget de fonctionnement de 47 k€, en hausse de près de 20% par rapport à 2021, pour couvrir l'activité courante et l'évolution du coût des matières premières, ainsi que le renforcement des interventions en faveur des assistantes maternelles
- L'aménagement d'un jardin extérieur pour les tous petits derrière le MA : investissement de 3k€

Enfance :

Après la forte progression du nombre d'élèves dans les écoles depuis une dizaine d'années (près de 400 enfants scolarisés en plus sur 10 ans), le guichet famille a constaté un ralentissement du nombre d'inscriptions scolaires depuis la rentrée scolaire 2022 / 2023.

Une nouvelle étude prospective est programmée entre mai et septembre, pour confirmer ou infirmer la nécessité de prévoir un nouveau groupe scolaire d'ici 2026 : budget de 10k€

Le budget global est maintenu pour 136 k€ en 2023 et intègre :

- Des crédits obligatoires, notamment 30k€ pour des créneaux piscine pour les classes de CP/CE1/CE2, près de 40K€ pour les fournitures scolaires, ...
- Des dépenses facultatives, notamment des dispositifs de soutien aux pratiques éducatives (e-Primo, Prof Express, Watty et Moby), pour près de 11 k€ et des subventions aux projets pédagogiques pour 16K€

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230411-2023-04-23-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Jeunesse :

En 2022, des efforts importants ont été réalisés pour :

- adapter l'offre péri et extra-scolaire, notamment l'augmentation des capacités d'accueil de 12% à 20%, avec 56 places supplémentaires et le recrutement de 3,15 ETP
- développer l'offre jeunesse en direction des 11/17 ans, notamment avec la réouverture du Local Jeune et le recrutement d'1,5 ETP supplémentaire pour accueillir plus de 250 jeunes qui fréquentent le lieu

Le budget 2023 progresse de 3% et s'élève à 130k€. Il consolide les dispositifs mis en place l'année passée et intègre plus de 17k€ pour proposer 45 sorties pour les 11/14 ans et 20 sorties pour les 14/17 ans.

La restauration scolaire :

La cuisine centrale permet de fournir près de 1800 repas par jour pour près de 93% des élèves des écoles primaires publiques et privée, des collégiens d'Helder Camara, ainsi que le portage de repas à domicile pour les plus de 70 ans ou avant cet âge sous couvert d'une problématique de santé ou d'autonomie (environ 35 personnes).

Les élus ont souhaité, depuis le début du mandat, s'inscrire dans les objectifs de la loi EGALIM et atteindre l'objectif de 50% de produits de qualité (labels, produits bio, ...) ainsi que favoriser les circuits courts et l'approvisionnement local.

Depuis 2022, le coût des denrées alimentaires connaît une forte inflation, en moyenne de 10%. Ainsi, le budget alimentation 2023 intègre cette progression : estimation de 445 k€.

2- Renforcer le lien social et les solidarités :

Le développement social et le CCAS

Le CCAS a vu son rôle renforcé avec la crise sanitaire puis la crise économique, pour accompagner les plus fragiles, avec le recrutement d'un travailleur social en 2022. Il anime une action générale de prévention et de développement social sur la commune.

Le budget consacré est stable en fonctionnement par rapport à 2022, de l'ordre de 135 k€, avec notamment :

- 20 k€ pour des aides financières diverses (aide alimentaire, aide à la mobilité, ...)
- 2K€ pour les associations d'aides à l'insertion
- 23 K€ pour des actions en faveur des seniors, visant à lutter contre l'isolement, favoriser le lien social (Noël des aînés, semaine bleue, ateliers sociaux, ...)
- Près de 80k€ pour la fourniture de repas à domicile

La ville va également revoir sa subvention d'équilibre au CCAS à hauteur de 60k€ (40k€ en 2022), pour accompagner les actions prévues.

Par ailleurs, les 2 logements d'urgence de la ville, mobilisables pour mettre à l'abri des familles en grande précarité, seront réhabilités : enveloppe prévisionnelle de 45 k€.

Santé :

Avec 7 généralistes pour 10 000 habitants, Treillières souffre d'un manque de médecins sur son territoire. En 2023, la municipalité prévoit le réaménagement d'un local communal à la Chesnaie pour accueillir 2 médecins : enveloppe prévisionnelle travaux de 12 k€

3- Développer l'information et la participation citoyenne :

Avec le développement du réseau des référents village (près d'une 20aine), dans les quartiers, la ville entend favoriser la mise en place de budgets participatifs, avec des crédits de fonctionnement annuels de 10k€ et 20k€ en investissement.

Par ailleurs, dans le cadre du projet d'aménagement d'un tiers-lieu dans le village de la Ménardais, la ville souhaite qualifier le projet avec les habitants, avec le concours d'un cabinet spécialisé dans les démarches de concertation : enveloppe dédiée de 16 k€.

Le bâtiment de la Treille fera l'objet d'une démolition partielle pour préparer l'installation du tiers-lieu : enveloppe prévisionnelle de 315 k€.

Pour assurer une meilleure couverture de l'information aux habitants, des crédits sont prévus :

- Sur le budget du personnel, avec la création d'un poste de chargé de communication
- Sur les dépenses d'investissement, avec l'acquisition et l'installation d'un second panneau lumineux en centre-ville (enveloppe prévisionnelle : 25 k€)

4- Garantir la tranquillité publique :

La municipalité entend poursuivre ses actions de prévention de la délinquance et de lutte contre les incivilités, à travers :

- Le renforcement de l'équipe de police municipale avec le recrutement d'un 3^e agent : 40k€ en année pleine. Cela va permettre de bénéficier d'une présence accrue sur le terrain, pour couvrir une amplitude horaire plus importante en soirée, avant de passer le relais à la gendarmerie.
- La poursuite du déploiement du système de vidéo protection sur l'espace public et aux abords d'équipements publics sensibles, avec 5 nouvelles caméras installées et 2 remplacements d'équipements en 2023, ce qui portera le parc de la commune, à plus de 20 caméras : enveloppe prévisionnelle de 32k€.
- L'amélioration des conditions de travail des agents, dans le cadre de la prévention des risques professionnels : budget de 1800 € consacré à l'armement et des caméras sur les équipements.

En matière de salubrité publique, pour faire face à la problématique d'animaux et de chiens errants, un chenil municipal sera créé pour un budget estimé à 8000 €.

B- Promouvoir une ville durable :

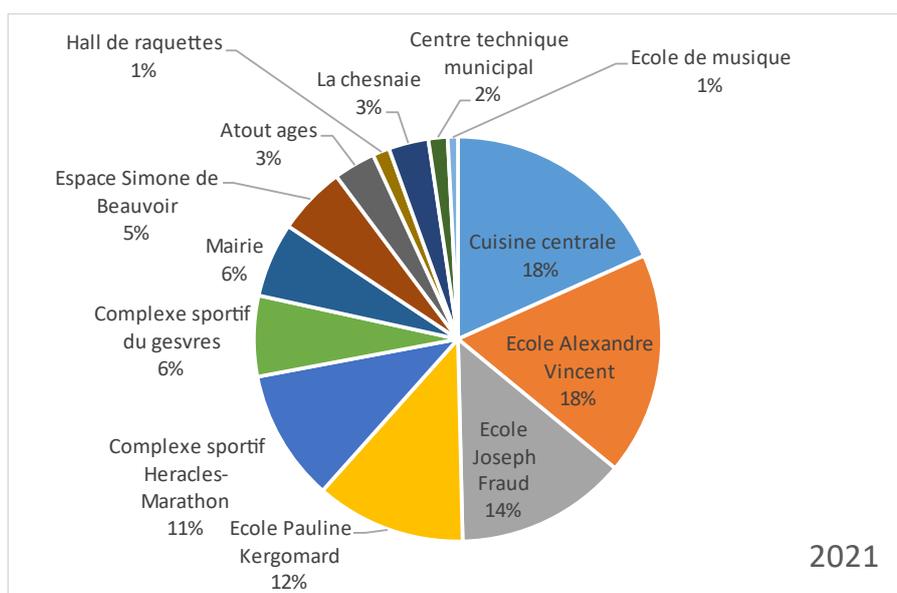
Cet axe couvre les actions visant à assurer le développement d'un territoire durable, entre développement urbain harmonieux (habitat, mobilités) et préservation des ressources, entre transition écologique et environnementale.

1- Renforcer la sobriété et la performance énergétique de la commune

Le coût de l'augmentation des énergies (gaz et électricité) pèse fortement sur le budget de la commune, avec une prévision de hausse de l'ordre de 40% par rapport à 2022. Ainsi, le budget prévisionnel est estimé à 468 k€.

Par ailleurs, le décret tertiaire, entré en vigueur fin 2019 et issu de la loi ELAN, fixe des objectifs ambitieux de 40% de réduction de la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire en 2030 (50% en 2040 et 60 % en 2050)

La ville a donc élaboré une stratégie de performance énergétique, en s'appuyant sur un diagnostic réalisé par le SYDELA.



Ce recensement des consommations fait apparaître le poids prépondérant de 3 bâtiments dans les dépenses énergétiques du patrimoine bâti. Les groupes scolaires Alexandre Vincent, Joseph Fraud et la cuisine centrale représentent à eux 3, 52% en 2021, de la consommation des bâtiments communaux. Il s'agit donc de cibles prioritaires pour un programme d'économie d'énergie, qui sera mis en œuvre sur 3 ans :

- Pour la cuisine centrale, l'option privilégiée pour atteindre les objectifs du décret tertiaire et limiter les dépenses d'énergie est de produire de l'électricité photovoltaïque sur le site et de l'autoconsommer. Ainsi, en 2023, la toiture du CTM sera renforcée et équipée de panneaux photovoltaïques, pour un coût de 277k€. La durée de retour sur investissement en autoconsommation est estimée à 9 ans et les dépenses d'énergie de la cuisine centrale seraient ainsi diminuées de 46 %.
- En 2024, des travaux seront prévus pour Alexandre Vincent pour 113 k€
- En 2025, ce sera l'école Joseph Fraud qui fera l'objet de travaux pour 146 k€

S'agissant de l'éclairage public, la ville va poursuivre la rénovation et le développement de son parc, avec le concours du SYDELA, dans l'objectif d'atteindre d'ici 2026, 50% de couverture en LED. Des crédits de 100 k€ seront mobilisés en 2023, puis 40k€ chaque année jusque fin 2026.

2- Sécuriser et favoriser les mobilités actives :

L'aménagement des voiries en centre-ville et dans les hameaux constitue une des priorités du mandat. En 2023, des travaux d'investissements importants seront consacrés pour l'axe Gréhandière Jaudinière, pour près de 800 k€. Sont ainsi prévus la création de cheminements sécurisés dans les hameaux et en franchissement du Gesvres ainsi que la pacification de la circulation avec des dispositifs de modération de la vitesse sans oublier la mise aux normes des deux arrêts Aléop.

Des aménagements divers sont également prévus, pour 80k€, ainsi qu'une enveloppe pour les aléas pour 100k€.

Le développement des mobilités actives et la sécurisation des déplacements aux abords des équipements scolaires doit être également engagé. Suite au diagnostic MOBY assuré avec le concours de la CCEG, la ville aura recours à une maîtrise d'œuvre pour évaluer les aménagements nécessaires (enveloppe estimée à 20k€).

3- Rénover et adapter le patrimoine bâti et les équipements communaux

La ville possède plus de 22 000 m² de bâtiments, avec un parc vieillissant. Pour faire face aux défis d'adaptation de son parc aux besoins occupationnels, aux enjeux énergétiques, aux normes d'accessibilité et de sécurité, aux problématiques de vétusté, la collectivité va se doter d'un schéma directeur du patrimoine, avec le concours d'un cabinet spécialisé (enveloppe prévisionnelle : 50k€).

Des investissements importants sont par ailleurs programmés sur 2023 :

- La toiture de la Chesnaie pour 210 k€
- La sécurisation des bâtiments pour 25k€
- La finalisation de l'ADAP, avec la mise en accessibilité du cimetière pour 40 k€
- Des travaux divers pour 86k€ pour l'adaptation des locaux aux usages

Un poste supplémentaire est prévu sur le budget du personnel pour renforcer la régie bâtiment, pour assurer une meilleure réactivité dans le traitement des demandes des usagers et aux besoins de maintenance.

4- Contribuer à la préservation de l'environnement

Avec plus d'un quart de la commune en espaces naturels et agricoles, de nouveaux efforts seront consacrés en 2023 :

- une enveloppe pluriannuelle de 30k€ pour améliorer les espaces extérieurs des équipements communaux ;
- le renforcement des équipes espaces verts avec 2 jardiniers supplémentaires

Le site du Bossin, lieu de l'ancienne déchetterie communale sera totalement réhabilité : enveloppe prévisionnelle 400 k€.

C- Promouvoir une ville dynamique et attractive

Cet axe couvre les actions visant à développer l'attractivité et le dynamisme de la ville, à travers son tissu associatif, culturel, sportif, ses commerces et son patrimoine, tout en préservant son identité.

Le budget proposé pour la culture, le sport et l'animation de la ville est de plus de 266 k€, en hausse de 18% par rapport à 2022 (réalisé 2022 : 225 k€). Il intègre plusieurs évolutions.

1- La Culture et le Patrimoine :

En 2023, les extérieurs et la toiture du château du Haut-Gesvres seront entièrement réhabilités pour un montant total d'1,4 K€.

L'ancien presbytère fera également l'objet d'une rénovation pour accueillir l'école de musique. Les investissements 2023 liés aux frais d'étude et de maîtrise d'œuvre sont estimés à 200 000€.

La création d'une nouvelle Direction de la Culture et de l'Animation de la Ville (DCAV) illustre la place que la municipalité souhaite donner à la culture dans l'attractivité de Treillières.

Cette ambition se traduit par la réalisation prochaine d'un programme culturel composé de spectacles et d'événements pluridisciplinaires. Ces actions s'adresseront à tous les publics, dans la salle Simone de Beauvoir, toute la Ville ou le futur théâtre de verdure. Enveloppe prévisionnelle : 144 k€

Ce budget 2023 redistribue les moyens des événements existants pour répondre aux enjeux du développement d'autres formes d'actions culturelles.

Pour adapter la salle Simone de Beauvoir aux attentes techniques des associations mais aussi pour répondre aux enjeux d'une programmation artistique professionnelle, la Salle Simone de Beauvoir fera l'objet d'une étude pour améliorer ses équipements.

S'agissant de la médiathèque, l'exigence et la qualité de son fonds documentaire sont maintenus. L'animation pour tous est privilégiée notamment en pérennisant des temps forts annuels. Après les 20h de jeu de 2022, le Conte sera au cœur d'une action dirigée vers le plus grand nombre.

Le budget de fonctionnement de la médiathèque est principalement constitué par :

- Le renouvellement du fonds média et multimédia, pour 30 k€
- Le renouvellement de matériel, pour 20 k€

2- Le soutien aux associations :

Le budget consacré aux associations évolue de 55 973,90 € en 2022 à 61 770,36 € en 2023, soit une hausse de plus de 9%. Il soutient la dynamique des associations qui a vu son nombre d'adhérents augmenter de 504 membres sur la même période.

Pour faire suite aux Assises Associatives initiées en 2022, la ville va déployer son plan d'actions en faveur des associations en favorisant dans un premier temps les outils de communications et de coordination entre la ville et les associations, ainsi que l'accompagnement à la mise en place d'un guide du bénévolat.

3- Sport :

Le budget de fonctionnement consacré au sport est stable depuis 2022, évalué à 26 k€ (dépenses courantes d'entretien, matériels, fournitures, honoraires d'homologation,

Des crédits d'investissements sont également prévus pour :

- la réhabilitation de la salle Kodokan pour 220 k€
- le renouvellement du mobilier et des appareils d'entretiens , pour près de 25k€
- des frais d'actes juridiques pour accompagner la mise à disposition du boulodrome sur une surface de 2 500 m², en vue de l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques : enveloppe de 10 k€

4- Commerce local :

Après avoir rénové la place du marché pour accueillir une 10aine de commerçants supplémentaires, la ville va confier la gestion des droits d'occupation du domaine public et la dynamisation du marché, à un délégataire. Celui-ci percevra les droits de place et reversera une redevance à la ville. La recette estimée est de l'ordre de 5000 € en année pleine.

D- Poursuivre la modernisation de l'administration

Cet axe couvre les actions visant à rapprocher les services publics municipaux et les treilliérains, placer l'agent au cœur de la politique de gestion des ressources humaines, améliorer le fonctionnement de l'administration, promouvoir une organisation agile et optimiser les ressources financières.

1- La mise en œuvre de l'agenda social

Suite à la mise en place d'une nouvelle organisation des services et d'un projet d'administration en début d'année, les élus et les représentants du personnel ont acté la mise en place d'un agenda social proposé par la direction générale. Il s'agit d'une feuille de route partagé, visant à relever les grands défis RH de l'administration treilliéraine.

Un plan d'actions composé de 20 actions, va se décliner de 2023 à 2026, autour de 3 axes :

- L'amélioration des conditions de travail et la communication
- L'accompagnement des parcours professionnels
- La reconnaissance professionnelle

Ainsi, en 2023, le renforcement des effectifs se poursuit avec la création de 7 postes supplémentaires : 4 agents au CTM, 1 agent à la communication, 1 policier municipal, 1 responsable entretien.

Les déroulements de carrière seront favorisés à travers la mise en place d'un organigramme cible : budget prévisionnel pour les avancements de grade et promotions internes : 10 k€.

Un plan de formation triennal sera mis en place et le budget annuel consacré à la formation est revu à la hausse : 30 k€.

Les crédits consacrés à la prévention des risques professionnels sont en hausse de 27% :

- 23k€ en fonctionnement, essentiellement pour le renouvellement des équipements de protection individuelle
- 17k€ en investissement pour le renouvellement de matériel ergonomique et des actions à déployer dans le cadre de la mise à jour du document d'évaluation des risques professionnels
-

Les crédits consacrés à la prévoyance augmentent de 20% soit un budget évalué à 15 000 K€, l'employeur participe ainsi à hauteur de 12€ pour tous les agents ayant souscrit au contrat prévoyance (104 agents en 2023).

2- Informatique :

S'agissant des moyens techniques et technologiques, une enveloppe d'investissement annuel de 40 k€ doit permettre le renouvellement des équipements au sein des services et des écoles.

Afin de réduire la fracture numérique entre agents, un effort supplémentaire est prévu en 2023, pour déployer des postes informatiques et des accès à des messageries professionnelles dans les équipes qui n'en disposent pas actuellement.

Un déploiement de la fibre sur l'ensemble des bâtiments municipaux est également prévu, avec le concours de la CCEG, pour une enveloppe estimée à 60 k€.

Cela porte le budget informatique 2023 à 100 k€.

III. UN BUDGET RESPONSABLE

Le Budget primitif 2023 s'inscrit dans la trajectoire financière du mandat 2020-2026.

Les orientations définies par les élus sont les suivantes :

- Un plan d'investissement ambitieux de près de 18 K€.
- Le maintien d'un haut niveau de subventions aux associations
- Pas de dégradation de l'encours de la dette entre le début et la fin du mandat
- Conserver une capacité de désendettement inférieure à 7 ans
- Maintenir un taux d'épargne brute au-dessus du seuil de 10%
- Intégrer une hausse mesurée de la fiscalité pour accompagner le développement de nouveaux services et faire face à l'inflation.

A – Le maintien d'une épargne brute élevée

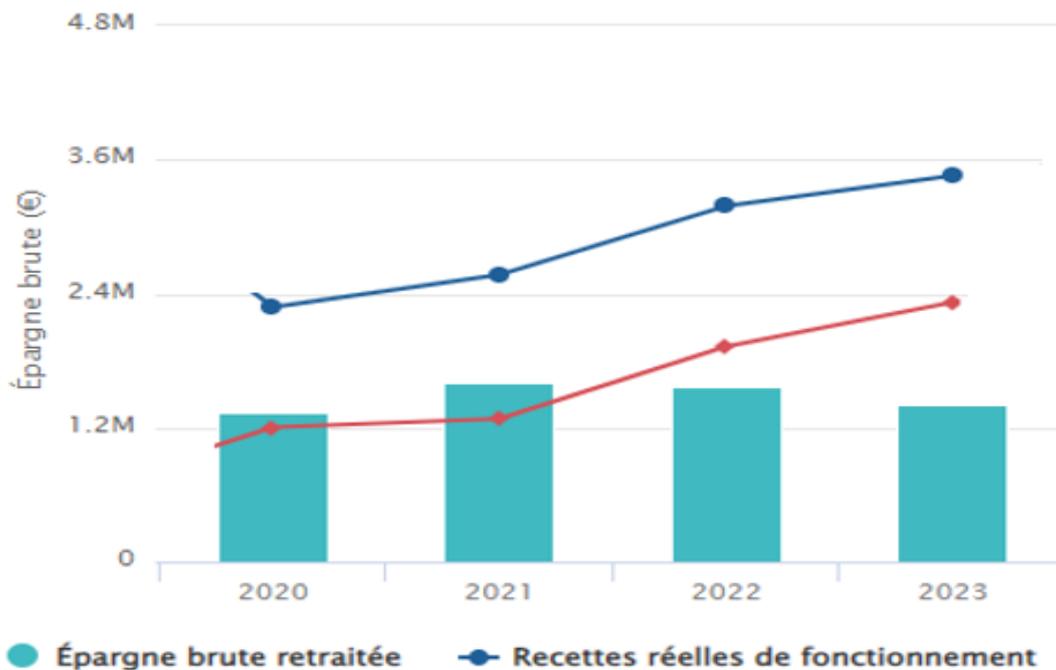
L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. L'augmentation plus importante des dépenses par rapport aux recettes entraîne une légère diminution de l'épargne brute.

Evolution de l'Epargne brute



L'augmentation plus importante des dépenses par rapport aux recettes entraîne une diminution de l'épargne brute contenue.

Épargne brute et effet de ciseaux



L'épargne brute représentée en bleu sur le graphique, correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement (RRF en courbe bleue) et les dépenses réelles de fonctionnement (DRF en courbe rouge). Plus les deux courbes sont éloignées, plus la collectivité dispose de marge de manoeuvre financière.

04/21402091-20230411-2023-04-23-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

qui lui permet de rembourser sa dette, d'auto-financer ses investissements et d'alimenter sa trésorerie. A l'inverse, lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se rapprocher, l'effet ciseaux qui en résulte risque de conduire la collectivité à l'insolvabilité. La ville maintient un écart important de plus d'1,3 million depuis le début du mandat entre les DRF et les RRF.

Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	10 429 147	10 711 588	11 484 008	11 819 541
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>122 681</i>	<i>23 873</i>	<i>19 871</i>	<i>20 000</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	9 005 049	9 099 857	9 910 653	10 406 149
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>1 042 858</i>	<i>3 221</i>	<i>11 749</i>	<i>2 580</i>
Epargne brute (€)	1 342 960	1 611 550	1 572 154	1 413 392
Taux d'épargne brute %	12,98%	15,05%	13,69%	11,96%

Le taux d'épargne brute de la ville reste supérieur à 10% en 2023.

B- Pas de nouvel emprunt en 2023



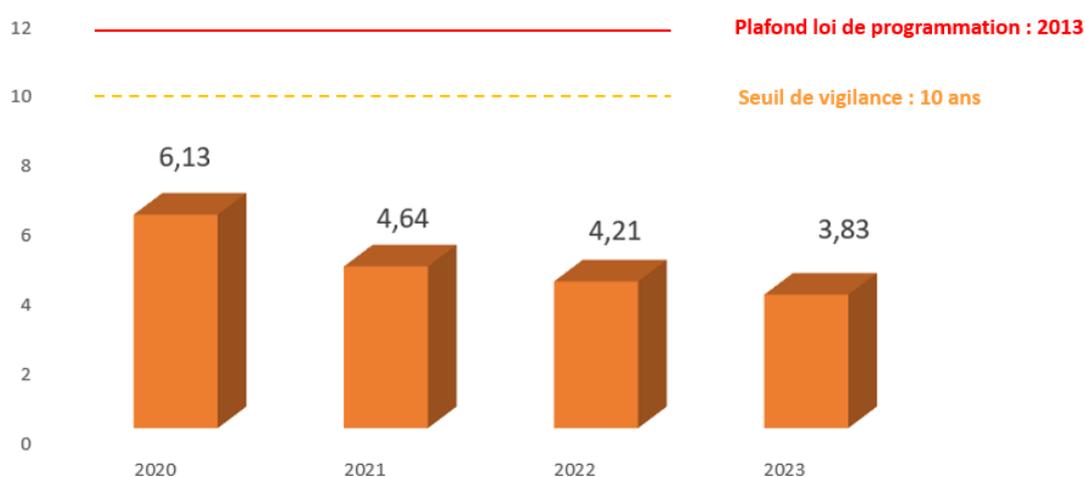
Grâce à ce niveau d'épargne, aux subventions et participations et au fonds de roulement, le programme d'investissement ambitieux est financé, encore une fois, sans nouvel emprunt en 2023. La ville continue donc à se désendetter à hauteur de 0,9 M€/an. L'encours de dette fin 2023 sera de 5,7 M€.

C– Une capacité de désendettement qui diminue

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaire pour le remboursement complet de la dette par rapport à l'épargne brute de la commune.

Avec une épargne brute de 1,4 M€ et une dette en baisse (5,7 M€), la capacité de désendettement sera en fin d'année de 3,83 ans, soit un niveau très inférieur au seuil d'alerte.

Capacité de désendettement en nombre d'années

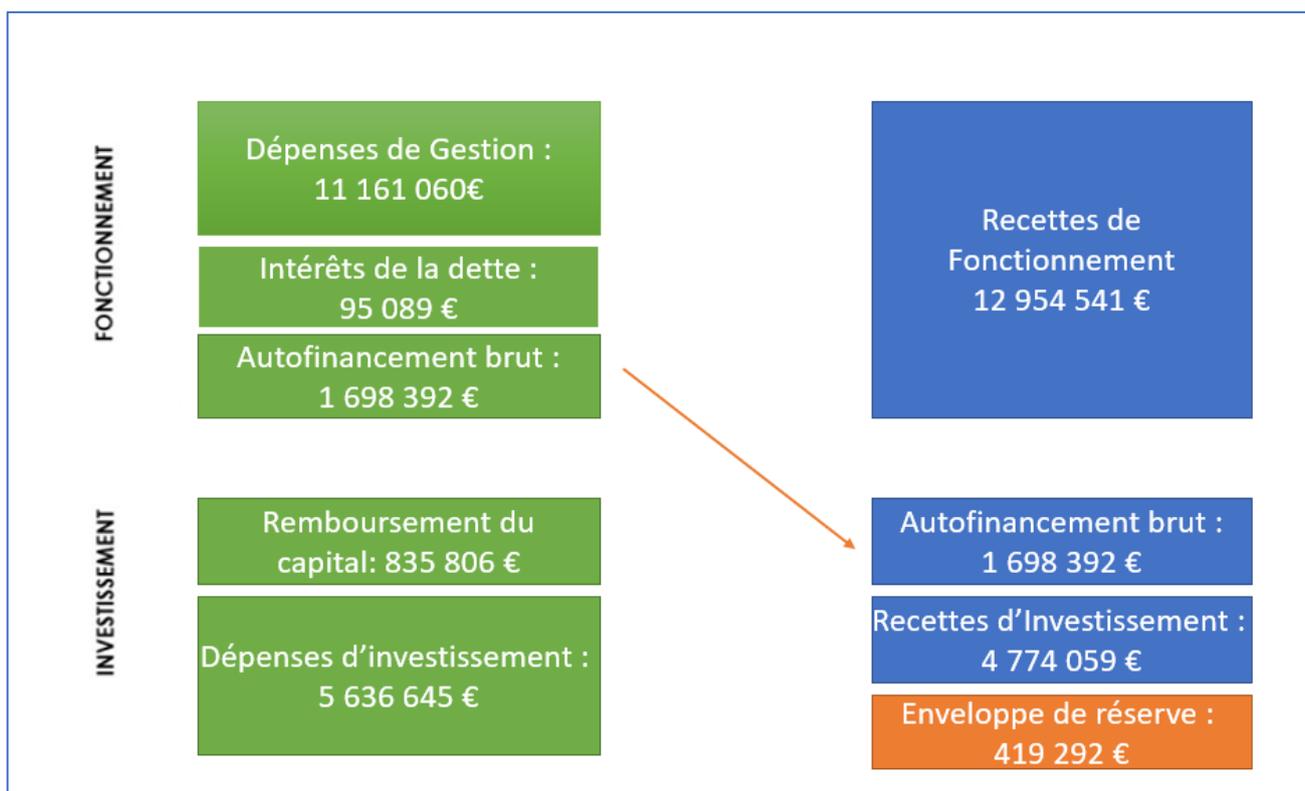


D– La constitution d'une enveloppe de réserve

A Treillières, le compte administratif est adopté juste avant le vote du budget primitif. Il permet ainsi de reprendre les résultats de l'exercice précédent. Le fonds de roulement (cumul des résultats de fonctionnement des deux exercices précédents) constitué depuis deux ans permet en 2023 de constituer une provision de 419K€.

La constitution de cette enveloppe de réserve devrait permettre de limiter le recours à l'emprunt d'ici la fin du mandat pour financer les investissements à venir.

IV - L'EQUILIBRE DU BUDGET GENERAL



La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 12,9M€.

Elle intègre une légère augmentation de la fiscalité et une progression mesurée des dépenses de fonctionnement de 5% par rapport au réalisé 2022 pour faire face à l'inflation et répondre aux besoins des familles.

La section d'investissement intègre un excédent de 419K€ correspondant à la constitution d'une enveloppe de réserve pour anticiper le financement des investissements de la deuxième partie du mandat.

A- La section de fonctionnement

1- Les dépenses de fonctionnement

CA 2022

9 910 653 €

+ 5%

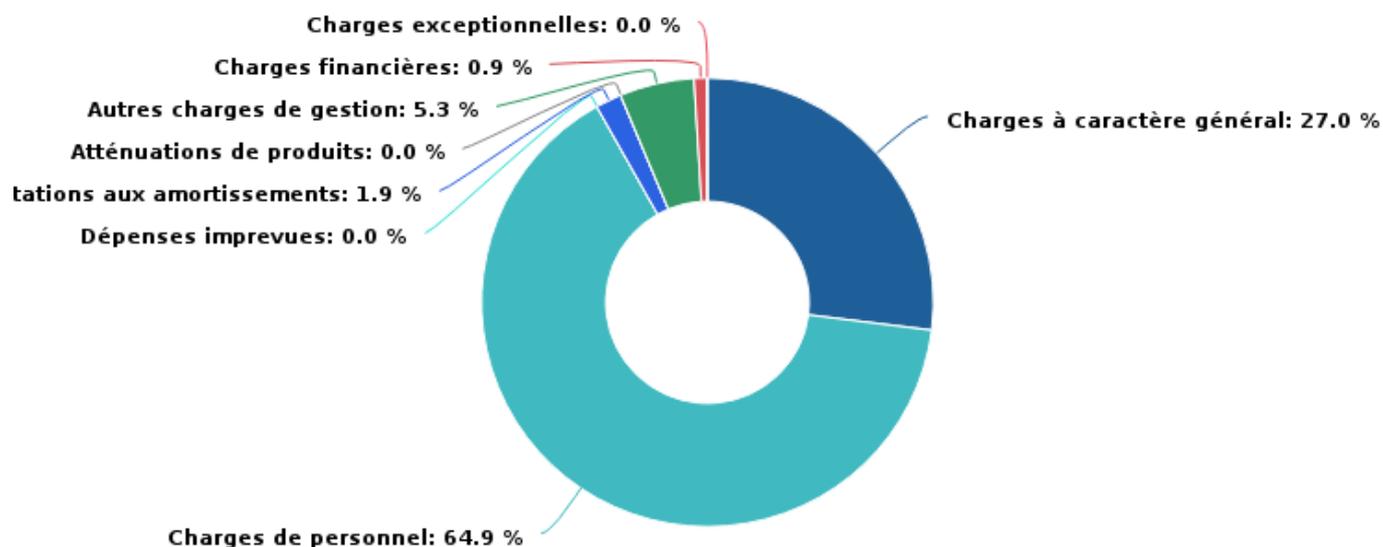
BP 2023

10 406 149 €

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230411-2023-04-23-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023

17

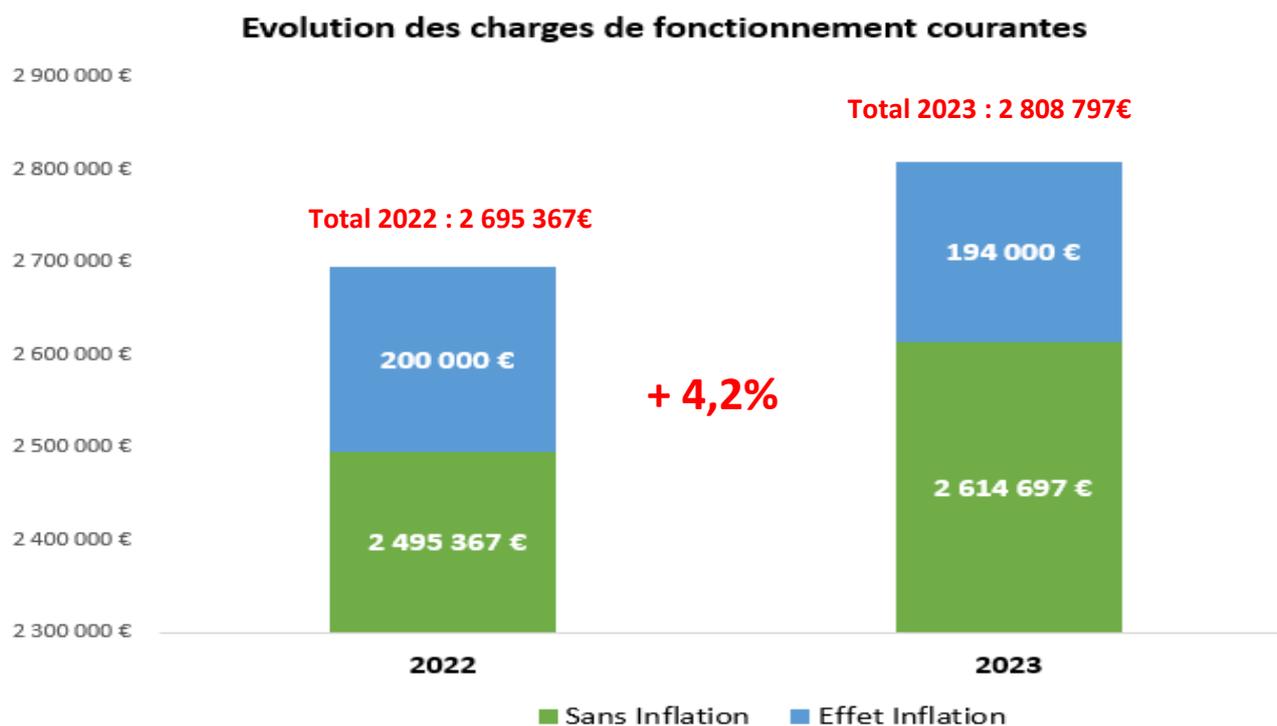
Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Charges de gestion	2 511 923 €	2 956 530 €	3 212 231 €	3 364 480 €	4,74 %
Charges de personnel	5 321 658 €	5 692 810 €	6 374 915 €	6 750 000 €	5,88 %
Atténuation de produits	1 778 €	34 364 €	0 €	0 €	- %
Charges financières	126 831 €	112 929 €	100 805 €	95 089 €	-5,67 %
Autres dépenses	1 042 858 €	303 221 €	222 702 €	196 580 €	-11,73 %
Dépenses réelles de fonctionnement	9 005 049 €	9 099 857 €	9 910 653 €	10 406 149 €	5 %

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2023 s'élèvent à 10 406 149 € soit une augmentation de 5 % par rapport au CA 2022.

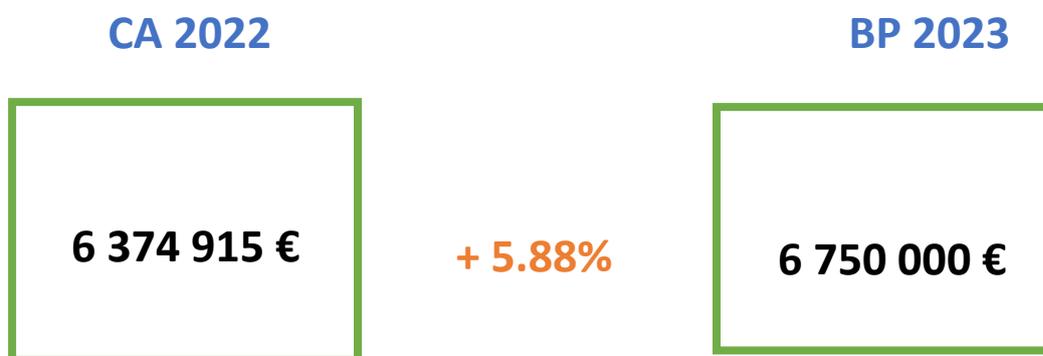
a) Les charges de fonctionnement (chapitre 11)



Hors inflation qui touche principalement l'énergie et les fluides, l'augmentation ne serait que de +0.97% (+ 80 670 €).

Les dépenses des services pour 2023 progressent de 4,2%, elles intègrent notamment 194 K€ liés à l'inflation (fluides et alimentation) et 119K€ liés aux évolutions des budgets en faveur de la culture et de l'animation de la ville, la jeunesse, la tranquillité publique, le patrimoine et des actions relatives à l'agenda social.

b) La masse salariale (chapitre 12)



Cette augmentation correspond tout d'abord à :

- + 100 000 € Augmentation du point d'indice
- + 100 000 € Création nouveaux postes 2023
- + 175 000 € Création nouveaux postes 2022 en année pleine

c) Les charges de gestion courante (chapitre 65)



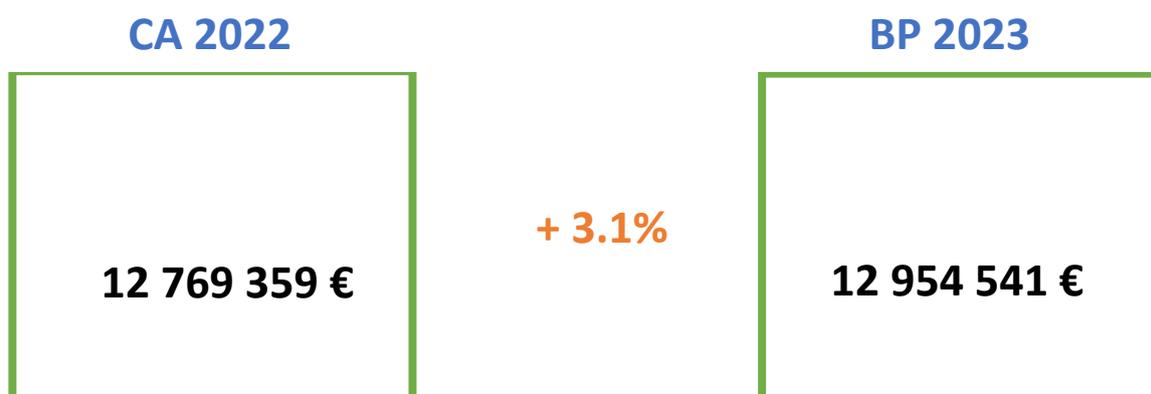
Les charges de gestion courante concernent les subventions aux associations Treilliéraines, l'OGEC et le CCAS) ainsi que les indemnités aux élus. Le montant de l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus reste inchangé par rapport à 2022 de l'ordre de 105 000€.

L'augmentation correspond à :

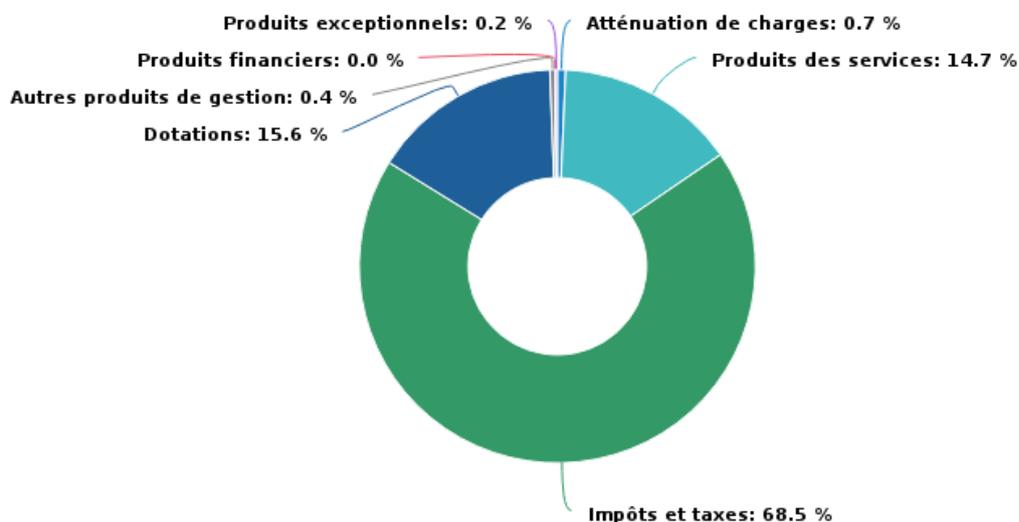
- + 20 000 € Augmentation de la Subvention CCAS
- + 5000 € De subvention exceptionnelle
- + 13 000 € Augmentation de la Subvention aux associations culturelles, sportives et de droit privé.
- Le montant des indemnités aux élus reste inchangé par rapport à 2022.

2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2023 à 12954 541 €, en progression + 3.1 % par rapport au CA 2022. Elles intègrent un excédent de fonctionnement 2022 d'1M€.



Structure des recettes réelles de fonctionnement

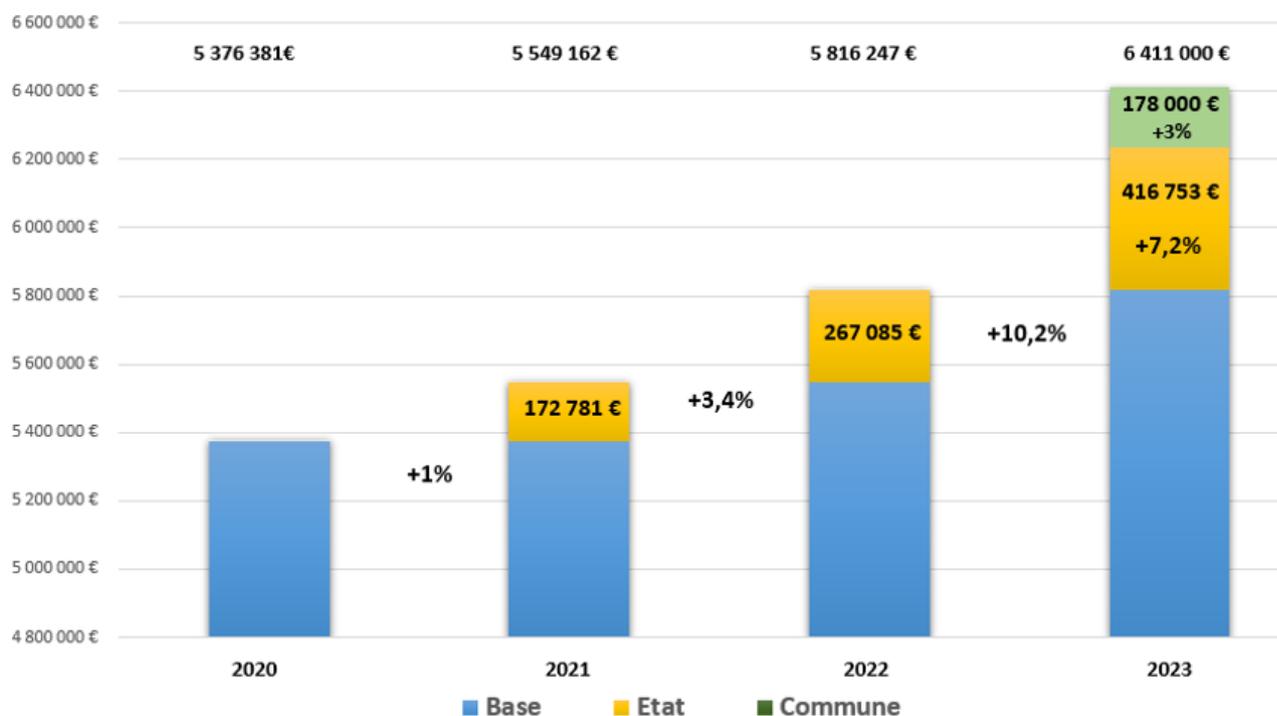


Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Impôts / taxes	6 978 683 €	7 322 108 €	7 594 069 €	8 091 432 €	6,55 %
Dotations / Subventions	1 490 589 €	1 475 713 €	1 994 448 €	1 838 320 €	-7,83 %
Recettes d'exploitation	1 740 015 €	1 788 269 €	1 642 308 €	1 789 789 €	8,98 %
Autres recettes	219 857 €	125 495 €	253 183 €	100 000 €	-1,28 %
Recettes réelles de	10 429 147 €	10 711 588 €	11 484 008 €	11 819 541 €	2,92 %
Opérations d'ordre	151 979 €	113 899 €	110 932 €	135 000 €	21,7 %
Excédent de fonctionnement	1 244 673 €	1 068 724 €	1 174 419 €	1 000 000 €	-14,85 %
Total recettes de fonctionnement	11 825 799 €	11 894 211 €	12 769 359 €	12 954 541 €	3,1 %

a) Les Impôts et taxes

a. La fiscalité

Evolution des Impôts directs locaux 2020-2023



Depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2021, la fiscalité communale recouvre :

- La taxe foncière sur le bâti et le non bâti,
- La taxe sur les résidences secondaires.

Le produit de la fiscalité d'une commune dépend de trois facteurs :

- L'évolution démographique
- La revalorisation des bases fiscales décidées par l'Etat liée à l'évolution des prix à la consommation
- La décision des élus de revaloriser les taux communaux.

La progression des impôts depuis 2021 résulte en grande partie de l'accroissement de la population (passage de 9 617 habitants en 2021 à 11 018 habitants en 2023 soit + 1 401 habitants supplémentaires) et la revalorisation des valeurs locatives.

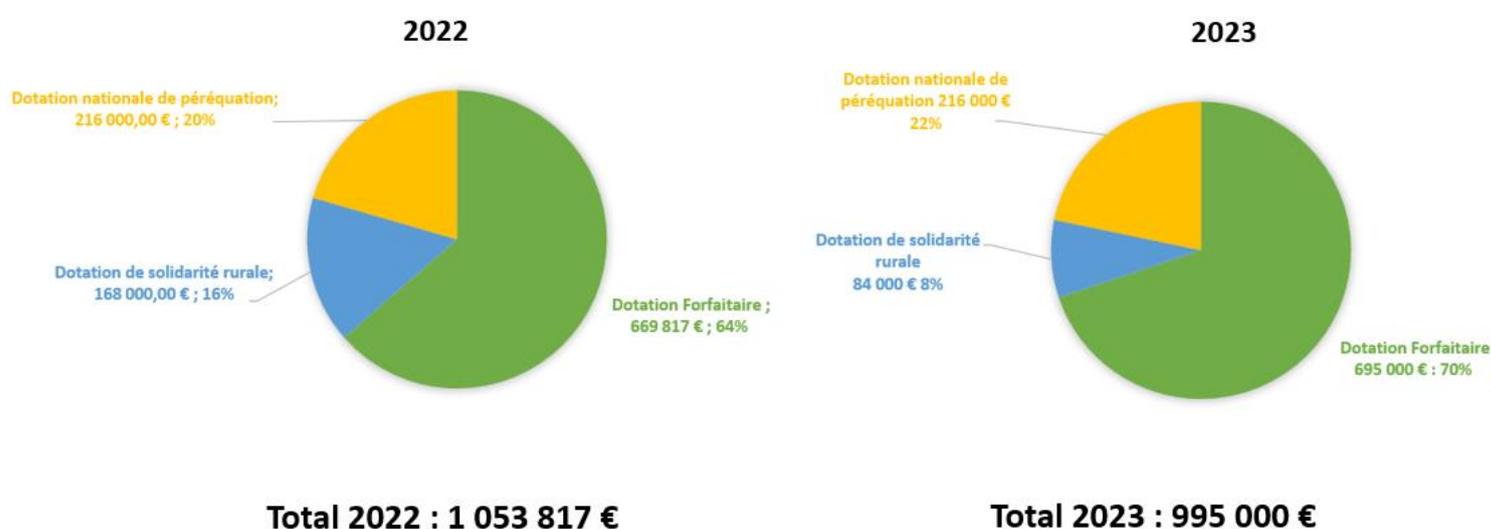
La décision des élus de revaloriser les taux de 3% cette année devrait rapporter une recette de 178 000€ supplémentaires.

b. Les autres impôts et taxes

Les principales autres recettes liées aux impôts et taxes regroupent :

- Les droits de mutation pour un budget estimé à 550K€, constant par rapport à 2022,
- Les dotations communautaires (attribution de compensations des dotations de solidarité pour 750K€ en baisse de 15K€ de la part de la CCEG),
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC) à 143K€, constant par rapport à 2022,
- Taxes diverses (pylônes, droits de place, ...) pour 214K€, en baisse de 68K€ par rapport à l'année 2022.

b) Zoom sur la Dotation Globale Fonctionnement (DGF)



Le passage à 10 000 habitants engendre la perte de la dotation de solidarité rurale. Cette suppression va s'étaler sur deux exercices budgétaires :

- 84 000€ en 2023
- 84 000€ en 2024.

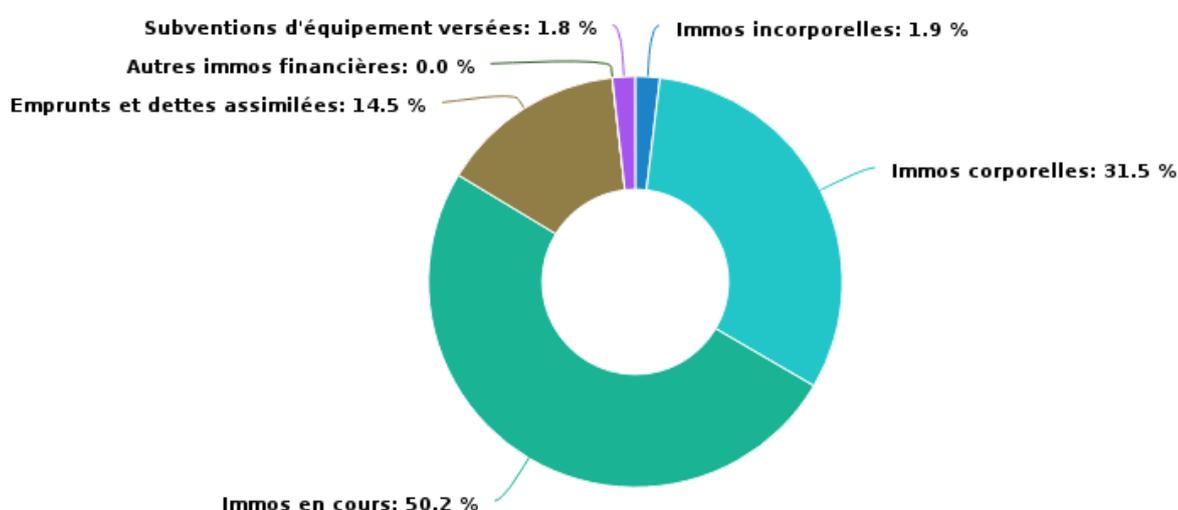
B – Section d'investissement

1- Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues au BP 2023 sont en forte progression de l'ordre de près de 88% par rapport à 2022, de nombreux chantiers entrant dans leur phase de réalisation.

Le volume des emprunts (835K€) correspond à des prêts contractés entre 2004 et 2018, aucun emprunt nouveau n'est prévu cette année.

Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Immobilisations incorporelles	26 825 €	8 709 €	29 779 €	110 000 €	269,39 %
Immobilisations corporelles	1 642 794 €	880 984 €	723 918 €	1 813 643 €	150,53 %
Immobilisations en cours	630 512 €	939 609 €	1 356 738 €	2 888 238 €	112,88 %
Emprunts et dettes assimilées	849 313 €	849 435 €	864 172 €	835 806 €	-3,28 %
Autres dépenses d'investissement	160 545 €	332 353 €	107 023 €	139 000 €	29,88 %
Dépenses réelles d'investissement	3 309 992 €	3 011 093 €	3 081 630 €	5 786 687 €	87,78 %

Le graphique ci-dessous représente les principaux investissements 2023 par axe du projet de mandat.

Ville Durable



- Aménagements des espaces publics et tranquillité publique : **1 054 300 €**
- Travaux Bâtiments : **554 363 €**
- Transition énergétique et environnementale : **777 873 €**
- Urbanisme – Acquisition foncière : **98 120€**

Modernisation de l'administration



- Informatique et communication : **104 550 €**
- Véhicules : **25 000 €**
- Mobiliers : **15 570 €**
- Matériels : **138 540 €**

Ville dynamique et attractive



- Rénovation château et école de musique : **1 466 283 €**
- LA TREILLE - MENARDAIS : **400 000 €**
- COMPLEXE DU GESVRES + Salle KODOKAN : **220 000 €**
- BOULODROME STADE DE LA RINCAIS : **10 000 €**

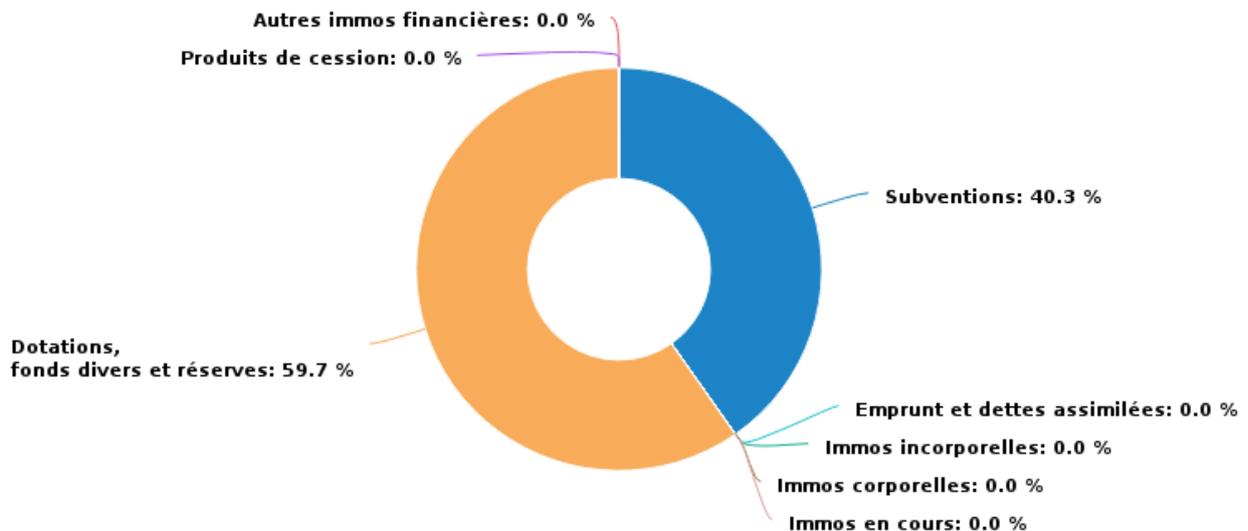
Ville solidaire et citoyenne



- Réhabilitation logements d'urgence: **45 000 €**
- EDUCATION JEUNESSE - PETITE ENFANCE : **41 282 €**

2- Les recettes d'investissement

Structure des recettes réelles d'investissement



Les recettes d'investissement progressent en 2023 de plus de 58%.

Année	2020 CA	2021 CA	2022 CA prévisionnel	2023 BP	2022-2023 %
Subvention d'investissement	468 013 €	407 998 €	219 895 €	1 088 134 €	394,84 %
Emprunt et dettes assimilées	564 €	0 €	0 €	0 €	- %
Dotations, fonds divers et	5 379 774 €	1 636 538 €	1 484 770 €	1 612 752 €	8,62 %
<i>Dont 1068</i>	<i>4 085 507 €</i>	<i>900 000 €</i>	<i>900 000 €</i>	<i>1 081 752 €</i>	<i>20,19 %</i>
Autres recettes d'investissement	6 269 €	825 €	0 €	0 €	0 %
Recettes réelles d'investissement	5 854 621 €	2 045 362 €	1 704 665 €	2 700 886 €	58,44 %

Les principales recettes recouvrent :

- Le FCTVA : 206 000€ correspondant aux fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée. C'est une dotation de l'État visant à prendre en charge une partie (16,404 % sur les 20 %) de la TVA payée sur certaines dépenses d'investissement réalisées l'année précédente.
- la taxe d'aménagement : 325 000€, Impôt local perçu par la commune sur les opérations de construction ou restructuration de bâtiments sur terrain nécessitant une autorisation d'urbanisme (Permis de construire ou autorisation préalable).
- Les subventions d'investissement : 716 000€ de subvention CCEG
- La dotation d'équipement des territoires ruraux : 120 000 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé 2022 : 1 081 752€

V - CONCLUSION

Le BP 2023, c'est :

- Un budget **volontariste** vers la transition énergétique, le renforcement du lien social et de l'attractivité de la ville
- Un budget responsable et équilibré
- Une accélération des investissements **5,4 M€**
- Une épargne brute de **1,5 M€**
- Une progression de désendettement importante : **-0,9 M€** en 2023 en encours de dette en fin d'année de **5 790 260 €**
- On conclut une bonne santé financière de la commune qui permet de prévoir les investissements futurs avec sérénité.**

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20230411-2023-04-23-DE
Date de télétransmission : 13/04/2023
Date de réception préfecture : 13/04/2023